

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 30/03/2019

Extrait n°14

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 21

De Votants : 23



Présents :

ABDOU-MADI Sandati, ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, IBRAHIM SAID Maarifa, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, BACAR Inchaty Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, ANTOINE Ibrahim Salam, BAMANA Anchya, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima.

Représentés :

Madame MAHADI Salima ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa, Madame Anchya BAMANA ayant donné pouvoir à Monsieur Zaidani HAROUNA.

A été nommé(e) secrétaire de séance : **ISSOUFI Attoumani**

Objet : Demande de subvention DETR au titre de 2019 pour l'aménagement de SOULOU

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- o— D'autoriser le président à demander une subvention d'un montant de 35 000

euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 pour l'aménagement de SOULOU,

- o D'approuver le plan de financement de l'opération établi comme suit :

Financement	Montant HT	Taux (%)
Union Européenne	372 933.20	70
Etat – DETR	35 000	6,6
Etat – subvention parlementaire		
Etat autres subventions (à préciser)		
Département	42 763.01	8
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 subventions publiques	450 696,21	84.6
Maître d'ouvrage		
- Autofinancement	81548.06	15,4
- Emprunt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	81548.06	15.4
TOTAL*	532 244,27	100

- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 2 avril 2019.

Fait et délibéré, le 30 mars 2019

Pour extrait conforme,
Le président

